

Arrêté Licence : les compétences dans l'arrêté licence

L'Approche par compétences et le texte de l'arrêté licence

L'avantage du texte de l'AL : la mise en place des blocs de connaissances et de compétences (bloc CC).

- Les blocs peuvent ne pas se compenser et les compétences ne se compensent pas.
- Pour la 1^{ère} fois on peut avoir une structure de diplôme en accord avec la notion de compétence.

L'inconvénient du texte de l'AL :

- les blocs de CC sont basés sur les blocs de la fiche RNCP qui isole les compétences transversales et ne présentent pas des compétences globales, intégratives
- les blocs sont constitués d'UE qui peuvent être évaluées de manière isolée et qui valident le bloc par une addition de notes → ce qui ne va pas dans le sens de la compétence.

Qu'est-ce que l'Approche par compétences (APC) change concrètement ?

Réponse : Les compétences ne se compensent pas.

Les axes de travail autour de la compétence

Axe 1 : De **quelles compétences parle-t-on dans mon diplôme ?**

Axe 2 : Quelle **progression des compétences dans mon diplôme ?**

Axe 3 : Comment les compétences **s'articulent-elles avec mon diplôme ?**

Axe 3 : Comment **intégrer et **évaluer** les compétences dans mon diplôme ?**

Axe 1 : De quelles compétences parle-t-on dans mon diplôme ?

Option 1 : Rédaction d'un référentiel de compétences « maison » (en accord avec les spécificités locales du diplôme)

Règles à fixer dans ce cas :

- pas plus de 6 compétences (3-4 idéalement)
- pas de compétence transversale
- Chaque compétence est complétée par environ 4 à 5 critères « qualité de mise en œuvre » de la compétence (= composantes essentielles)
 - On peut y retrouver les compétences transversales
 - Mais aussi des éléments sur :
 - la qualité de la démarche mise en œuvre de l'action liée à la compétence
 - la qualité du résultat de la mise en œuvre de la compétence,
 - la qualité des relations avec les autres protagonistes
 - le respect des normes et des standards.

Ces critères représentent les critères d'évaluation de la compétence (donnent le contexte pour évaluer la compétence)

Option 2 : utilisation de la fiche RNCP nationale du diplôme

Règles à fixer dans ce cas :

- Utiliser le niveau « blocs de compétences » de la fiche et non pas les compétences directement
- Articuler les compétences transversales avec les compétences disciplinaires
- Aucune compétence ne doit être évaluée de façon isolée (recherche documentaire / outils numériques / anglais, etc.)

Axe 2 : Quelle progression des compétences dans mon diplôme?

Les compétences du référentiel local ou blocs de compétences font l'objet d'une répartition en niveaux de développement des compétences qui permettent de caractériser une progression dans l'acquisition de la compétence.

Cette progression se répartira sur plusieurs années d'études.

On peut qualifier ces niveaux de « Novice, Intermédiaire, Compétent » pour les années de Licence et « Efficient » pour les années de Master.

On considère que l'on ne devient expert qu'après une expérience professionnelle conséquente de mise en œuvre de la compétence (Stuart & Dreyfus, 1980).

Pour chaque niveau de développement seront listés les apprentissages nécessaires à l'acquisition de ce niveau. Ces apprentissages sont appelés des « apprentissages critiques ».

Axe 3 : Comment les compétences s'articulent-elles avec mon diplôme ?

Une matrice de correspondance entre les blocs actuels (A, B, C) ou les UE de la maquette ET le référentiel (ou la fiche RNCP) permettront de faire le lien entre les enseignements/l'évaluation et la compétence.

Il s'agit de ne retenir que les UE les plus significatives et non de faire figurer toutes les UE dans la matrice.

Idéalement, il faudrait prévoir en L3 une superposition entre les blocs de structuration actuels de la maquette (bloc A, bloc B, bloc C) et les compétences ou blocs de compétences (3-4).

On peut envisager en L2 que le référentiel de compétences ne soit qu'indicatif et non structurant pour la maquette.

| | S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | S6 |
|---------|------|-----|-----|-----|------|------|
| Comp 1* | UE 1 | | UE6 | UE9 | | |
| Comp 2* | | UE4 | UE7 | | UE10 | |
| Comp 3* | UE3 | | | UE8 | | UE12 |
| Comp 4* | UE2 | UE5 | | | UE11 | |

* Compétences de la fiche RNCP ou du référentiel local